



Note de service

DESTINATAIRES : Gestionnaires, employés et médecins du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Fanny Laverdure, conseillère cadre en soins infirmiers
Service de prévention et contrôle des infections

DATE : 13 juin 2023

OBJET : **ARRÊT DU DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE DE COVID-19**

Considérant les récentes directives ministérielles ainsi que la faible transmission communautaire actuelle dans notre région et ses secteurs limitrophes, nous vous informons qu'il n'est dorénavant plus requis d'effectuer un dépistage de COVID-19 à l'admission **pour les usagers considérés « froids »** (sans symptôme ni critère d'exposition, priorité M8). À noter que le dépistage demeure requis pour les usagers considérés « tièdes » et « chauds », pour les usagers nécessitant une [intervention médicale générant des aérosols \(IMGA\)](#), ainsi que sur demande du Service de prévention et contrôle des infections (PCI).

Nous réitérons l'importance de bien appliquer le [Questionnaire clinique pour la COVID-19](#) auprès de tous les usagers, afin de définir la présence de symptômes ou de critères d'exposition. Cela déterminera si l'utilisateur nécessite des précautions additionnelles et un dépistage de COVID-19.

Nous vous informons également que le dépistage systématique de COVID-19 pourra être remis en place à tout moment en cas d'augmentation de la transmission communautaire ou nosocomiale, ou selon l'évaluation de l'équipe de PCI, en collaboration avec les microbiologistes-infectiologues.

Finalement, nous vous rappelons que l'application rigoureuse des pratiques de base et des précautions additionnelles demeurent la clé pour prévenir la transmission des infections.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.